



Communiqué de presse

Le 5 janvier 2021

Renouvellement de la gouvernance de LexCase : Après onze ans à la tête de LexCase, Hubert Mortemard de Boisse, son fondateur, en transmet les rênes à Florence Drapier Faure et à Sébastien Sémoun, qui deviennent co-managing partners.

Après onze ans de direction de LexCase, cabinet d'avocats désormais solidement ancré dans le paysage du droit des affaires avec trois bureaux à Paris, Lyon et Marseille, douze départements spécialisés et réunissant désormais une cinquantaine d'avocats, un organisme de formation et des projets digitaux d'envergure, Hubert Mortemard de Boisse quitte la gouvernance de LexCase, et le cabinet met en place une nouvelle direction à même de conduire une nouvelle étape du développement du cabinet.

La crise du Covid-19, que le cabinet a affronté en s'appuyant sur la performance de tous ses outils de télétravail et sur son organisation éprouvée, n'a pas entravé le développement de LexCase qui en sort aujourd'hui renforcé. En témoigne l'intégration en octobre 2020 d'Iliana Boubekeur, une nouvelle associée, chargée de dynamiser le département Propriété Intellectuelle, IT et Data. Les associés ont également défini et arrêté en octobre 2020 un plan stratégique de développement triennal, axé résolument sur la croissance des équipes et du chiffre d'affaires, et sur l'intégration externe de nouveaux associés et la promotion interne des collaborateurs.

Hubert Mortemard de Boisse transmet les rênes de la gouvernance du Cabinet LexCase au binôme constitué de Florence Drapier Faure et de Sébastien Sémoun, qui deviennent co-Managing Partners de LexCase à compter du 1^{er} janvier 2021.

Responsable du département Droit social au sein de LexCase depuis 2010, Florence Drapier Faure co-animera le cabinet aux côtés de Sébastien Sémoun, responsable du département Distribution-Franchise et associé de LexCase depuis 2014.

Les deux co-Managing Partners s'appuieront sur un comité exécutif du Cabinet partiellement renouvelé constitué de Diane Bandon Tourret, Guillaume Pierson et Alain de Belenet, associés respectivement dans les bureaux de Paris, Lyon et Marseille.

Pour Hubert Mortemard de Boisse, Fondateur de LexCase, « *je suis très fier de cette transmission de la gouvernance, qui a été menée avec sagesse et consensus. Après onze ans de direction du cabinet et, le déploiement de beaucoup de projets d'envergure, il me semblait nécessaire qu'une nouvelle équipe vienne prendre en charge une nouvelle étape de développement du Cabinet. Même si j'y réfléchissais depuis début 2019, que ce renouvellement arrive après une année 2020 aussi intense pendant laquelle le cabinet a affiché sa résistance et sa résilience, est une excellente chose. Avec à sa tête Florence Drapier Faure et Sébastien Sémoun, lesquels disposent l'un comme l'autre des qualités humaines et managériales de tout premier plan pour conduire le Cabinet et son plan stratégique, LexCase a tous les atouts pour réussir cette nouvelle étape dans son développement* ».



[LexCase en quelques mots :](#)

Le cabinet LexCase est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire spécialisé en droit privé et public des affaires. Présent à Paris, Lyon et Marseille, LexCase compte à ce jour 12 associés, 35 collaborateurs et 8 salariés en fonctions-support, et est le partenaire français de cabinets étrangers. LexCase dispose en outre de son propre organisme de formation, LexFormation.

Fort de ses transformations, le cabinet est aujourd'hui une référence dans le droit privé et public des affaires. Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité avec ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

#AvocatsEntrepreneurs

Pour en savoir plus :

www.lexcase.com

@lexCaseAvocats (twitter)

Youtube.com/LexCaseAvocats

Contact presse :

Visnia Boccon-Gibod, Secrétaire Générale, vboccongibod@lexcase.com